

2025/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### DÉCISION N° 2025/080

Du mercredi 26 mars 2025

**Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services pour des prestations sanitaires avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne (ADPC 91) pour le carnaval, le bal, les cinémas en plein air et le feu d'artifice**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le contrat de prestation de services avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne (ADPC 91), pour des prestations sanitaires à l'occasion du carnaval le dimanche 25 mai 2025, du bal le dimanche 13 juillet 2025, des cinémas en plein air le lundi 14 juillet 2025 et le samedi 30 août 2025 et du feu d'artifice le lundi 14 juillet 2025,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER un contrat de prestation de services pour des prestations sanitaires avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne (ADPC 91), dont le siège se situe Boîte postale 238 – 91007 EVRY CEDEX à l'occasion des évènements suivants :

1. **Carnaval** : Equipe 4 secouristes + Véhicule de premiers secours à personnes VPSP (forfait ½ journée)

Date : dimanche 25 mai 2025

Horaires : 13h00- 19h00

Lieu : Anneau de Roller, Allée Rose Valland, 91130 RIS-ORANGIS

2. **Bal** : Binôme d'intervention + lot B (forfait ½ journée)

Date : dimanche 13 juillet 2025

Horaires : 20h00- 01h00

Lieu : Mairie de Ris-Orangis, Place du Général de Gaulle, 91130 RIS-ORANGIS

3. **Cinéma en plein air** : Binôme d'intervention + lot B (forfait ½ journée)

Date : lundi 14 juillet 2025

Horaires : 19h00 – 21h30

Lieu : Stade Roger Latruberce, rue de Fromont, 91130 RIS-ORANGIS

2025/

4. **Feu d'artifice** : Equipe 4 secouristes + Véhicule de premiers secours à personnes VPSP (forfait ½ journée)  
Binôme d'intervention + lot B (forfait ½ journée)  
Date : lundi 14 juillet 2025  
Horaires : 21h30 – 00h00  
Lieu : Stade Roger Latruberce, rue de Fromont, 91130 RIS-ORANGIS

5. **Cinéma en plein air** : Binôme d'intervention + lot B (forfait ½ journée)  
Date : samedi 30 août 2025  
Horaires : 20h00 – 23h30  
Lieu : Anneau de Roller, allée Rose Valland, 91130 RIS-ORANGIS

**ARTICLE 2** : Le prestataire s'engage à assurer des prestations sanitaires à l'occasion des évènements estivaux et à respecter les obligations réglementaires et fiscales en vigueur en leur qualité d'employeur de participants.

**ARTICLE 3** : La dépense afférente à ce contrat, soit 1 085 € TTC se décompose comme suit :

- carnaval du dimanche 25 mai 2025 : 280 € TTC,
- bal du dimanche 13 juillet 2025 : 175 € TTC,
- cinéma en plein air du lundi 14 juillet 2025 : 175 € TTC,
- feu d'artifice du lundi 14 juillet 2025 : 280 € TTC,
- cinéma en plein air du samedi 30 août 2025 : 175 € TTC,

Elle sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours : Sous-fonction 311 article 611- Culturel après certification du service fait et présentation de la facture.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 26 mars 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 28 AVR 2025

Publié le : 29 AVR 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

